



L'an Deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FAURE Patrice, Maire.

Etaient présents :

Mme BROTTES Sylvie, Mme DAVID Jacques, Mme DEBARD Bernadette, Mme DESCOURS Monique, Mme FAURE Valérie, M. FAURE Patrice, M. GASTALLE Nicolas, M. GIRARD Didier, Mme MANDON Murielle, Mme MOUNIER Chantal, M. TALLARON Bernard, Mme TREMOULHEAC Damien.

Procuration(s) :

M. FAURE Philippe donne pouvoir à M. FAURE Patrice, Mme QUESNEY Nathalie donne pouvoir à Mme DEBARD Bernadette, M. MOUNIER Didier donne pouvoir à M. TALLARON Bernard

Etai(ent) excusé(s) : M. FAURE Philippe, M. MOUNIER Didier, Mme QUESNEY Nathalie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MOUNIER Chantal

01 – Approbation du procès-verbal du 26/02/2026 (consultable sur le site internet et le panneau d'affichage) - Approuvée à l'unanimité des membres présents : par 14 Voix POUR.

02 - Délibération N°2026-09 – Election du Maire Approuvée à l'unanimité des membres présents : par 14 Voix POUR.

03 - Délibération N°2026-10 – Détermination du nombre des adjoints au Maire Approuvée à l'unanimité des membres présents : par 14 Voix POUR.

04- Délibération N°2026-11 – Election des adjoints Approuvée à l'unanimité des membres présents : par 14 Voix POUR.

05- Délibération N°2026-12 – Fixation des indemnités de fonction des élus Approuvée à l'unanimité des membres présents : par 14 Voix POUR.

06 – Désignation des conseillers communautaires à la CC Val'Eyrieux, et SICTOMSED

Le détail de ces délibérations sera inclu dans le Procès-verbal après approbation par le Conseil Municipal lors de la prochaine réunion, qui sera publié sur le site internet, Un exemplaire sera également mis à disposition du public en Mairie.